



CONTRAT RESEAU DIEKIRCH, ETTTELBRUCK et communes annexées.

ADRESSE CLIENT M. MME. LANGUE PREFEREE LU DE EN FR PT

NOM		PRÉNOM		MATRICULE SOCIAL											
RUE ET NUMÉRO				CODE POSTAL		VILLE				ÉTAGE / N° APPARTEMENT					
N° TÉLÉPHONE						EMAIL									

ADRESSE CONNEXION

RUE ET NUMÉRO		CODE POSTAL		VILLE						
MASION UNIFAMILIALE <input type="radio"/>		RÉSIDENCE <input type="radio"/>		ÉTAGE / N° APPARTEMENT		Date souhaitée d'activation des services à la nouvelle adresse:		JOUR	MOIS	ANNÉE
Case réservée à l'administration		N° CLIENT		N° CONNEXION		N° CONTRAT				

PAIEMENT ET FACTURATION

PAIEMENT :

- avec domiciliation (gratuit)
 sans domiciliation (1,25€ suppl. / mois)

FACTURATION :

- par e-mail (gratuit)
 par courrier (1,25€ suppl. / mois)

Le soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des informations présentes, du mode de paiement et de facturation souhaités,

LIEU		SIGNATURE		Contact commercial :			
DATE				Mail : service-clients@eltrona.lu			

NOM

PRÉNOM

N° Client

Produits

Abonnement TV

Renseignez-vous auprès de votre commune

Bouquets individuels		Prix	Qts
1)	MTV Tune Inn (DI) (abonnement mensuel)	€ 3,50/mois	<input type="radio"/>
1)	Luso Cabo (abonnement mensuel)	€ 10,00/mois	<input type="radio"/>
1)	AB Sat (abonnement mensuel)	€ 20,00/mois	<input type="radio"/>
1)	Imagin X (abonnement mensuel)	€ 10,00/mois	<input type="radio"/>
1)	Family XL (DI) (abonnement mensuel)	€ 15,00/mois	<input type="radio"/>
2)	BE TV Premium (2 premiers mois gratuits, contrat d'abonnement sur 12 mois)	€ 37,70/mois	
3)	SKY		
	SKY Welt-HD	€ 16,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + FILM	€ 35,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + FILM + HD	€ 45,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + SPORT	€ 35,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + SPORT + HD	€ 45,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + Fussball Buli	€ 35,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + Fussball Buli + HD	€ 45,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + FILM + SPORT	€ 48,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + FILM + SPORT + HD	€ 58,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + FILM + Fussball Buli	€ 48,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + FILM + Fussball Buli + HD	€ 58,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + SPORT + Fussball Buli	€ 48,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + SPORT + Fussball Buli + HD	€ 58,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + FILM + SPORT + Fussball Buli	€ 58,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY Welt-HD + FILM + SPORT + Fussball Buli + HD	€ 62,99/mois	<input type="radio"/>
	SKY "Zweitkarte" N° carte à puce:	€ 14,00/mois	<input type="radio"/>

1) Pour ces bouquets, le présent contrat est valable à partir de sa date de signature pour une durée initiale du moins en cours et jusqu'à la fin du mois suivant. Il se reconduira tacitement de mois en mois sauf résiliation expresse jusqu'au 15 dums de la résiliation.

2) Pour le bouquet BeTV, le contrat court pour une durée de 12 mois (facturation mensuelle) et ceci à partir du premier du mois qui suit la date de souscription. Sauf dénonciation notifiée par écrit exclusivement dans les 30 jours qui précèdent l'échéance, l'abonnement à BeTV sera tacitement reconduit pour des périodes successives de 12 mois. A chaque reconduction de l'abonnement, le prix sera automatiquement adapté sur base des tarifs en vigueur à ce moment. Le client se déclare d'accord à ce que ses données personnelles soient communiquées au radiodi useur d'origine, à savoir BeTV, à des besoins d'enregistrement.

3) Les bouquets SKY sont exclus des remises sur bouquets payants, les remises sont calculées sur les bouquets hors SKY.

Le soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des informations présentes, du mode de paiement et de facturation souhaités,

LIEU

DATE

SIGNATURE

Contact commercial:

Mail: service-clients@eltrona.lu

Eltrona

NOM

PRÉNOM

N° Client

Décodeurs	Prix	Qts
Eltrona TT	€ 145,00	<input type="radio"/>
HDD 500 GB (disque dur)	€ 90,00	<input type="radio"/>
Eltrona TT + HDD 500 GB (disque dur) combinés	€ 220,00	<input type="radio"/>
Module Cam Eltrona	€ 70,00	<input type="radio"/>

*détails voir N° cartes / N° décodeurs

N° cartes / N° décodeurs

Décodeurs Cartes	Identifications
Carte à puce N° 1 :	ID N° 1 :
Carte à puce N° 2 :	ID N° 2 :
Carte à puce N° 3 :	ID N° 3 :
Carte à puce N° 4 :	ID N° 4 :
Carte à puce N° 5 :	ID N° 5 :
Module Cam Eltrona Cartes	Identifications
Carte à puce N° 1 :	ID N° 1 :
Carte à puce N° 2 :	ID N° 2 :
Carte à puce N° 3 :	ID N° 3 :
Carte à puce N° 4 :	ID N° 4 :
Carte à puce N° 5 :	ID N° 5 :

Le soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des informations présentes, du mode de paiement et de facturation souhaités,

LIEU	SIGNATURE
DATE	

Contact commercial:

Mail: service-clients@eltrona.lu



MANDAT DE DOMICILIATION SEPA

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT (RÉSERVÉ À ELTRONA INTERDIFFUSION S.A.)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Eltrona Interdiffusion S.A. à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte.

Vous pouvez contester un prélèvement, que vous avez autorisé, quel que soit le motif.
Vous avez un délai de 8 semaines, à compter du débit en compte, pour demander à votre banque, le remboursement du montant débité.

Tous les champs sont obligatoires.

DONNEUR D'ORDRE

NOM		PRÉNOM	
RUE ET NUMÉRO	CODE POSTAL	VILLE	PAYS

COMPTE BANCAIRE

N° IBAN	CODE BIC DE VOTRE BANQUE
---------	--------------------------

Type de paiement: récurrent

LIEU ET DATE	SIGNATURE
--------------	-----------

Eltrona Interdiffusion S.A. > 4-8, rue de l'Académie > L-1112 Luxembourg > I.C.S. LU24ZZZ0000000004899001001

APPLICATION

Les présentes Conditions Particulières sont applicables uniquement aux Contrats concernant les Services Télévision proposés par Eltrona. Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales d'Eltrona qui restent applicables dans la mesure où il n'y est pas dérogé par les présentes. Est considéré comme « l'Opérateur » Eltrona.

1. CONDITIONS DE FOURNITURE DES SERVICES

Le raccordement physique à un réseau de télédistribution, ainsi qu'un abonnement actif pour le service de télédistribution sont indispensables afin de pouvoir accéder aux Services.

2. ACCES AUX SERVICES TELEVISION

L'accès au service nécessite un récepteur numérique et une carte à puce appropriée (ci-après appelés ensemble « le récepteur numérique »). Le récepteur numérique est en vente auprès des points de vente agréés par l'Opérateur. Le Client se charge de l'installation du récepteur numérique, néanmoins il pourra faire appel au service technique de l'Opérateur, au tarif en vigueur, conformément à la Liste des Prix. Suite aux conditions contractuelles octroyées par certains fournisseurs de programmes, notamment en raison des droits d'auteurs, de l'enregistrement et de la reproduction de contenu, chaque récepteur numérique est lié à sa carte à puce. Le client, personne physique majeure, est lui-même responsable de verrouiller l'accès aux programmes non destinés aux mineurs par l'introduction d'un code parental approprié. Le récepteur numérique est équipé pour verrouiller des émissions choisies par un code parental secret.

3. QUALITE DU SERVICE

La société s'engage à retransmettre les programmes de façon simultanée, complets, sans changement de contenu, ajout ou substitution, répondant à de bonnes conditions de retransmission et à une qualité technique conforme à la réglementation luxembourgeoise.

4. CONTENU DU SERVICE

L'offre du Service est susceptible de variations. Le nombre, la nature et le canal des programmes distribués peuvent être modifiés par l'Opérateur à tout moment, en fonction du choix des éditeurs ou des diffuseurs et des accords conclus avec ces derniers. L'Opérateur ne saurait être tenu responsable en cas de variations de cette offre, ou de son contenu. La retransmission des programmes est régie par l'Article 11bis de la Convention de Berne telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971, par la Directive Satellite Câble du 27 septembre 1993 ainsi que par les dispositions de la législation luxembourgeoise sur le droit d'auteur. Le prix payé par le Client comprend, entre autres, les montants reversés aux représentants des ayants droits respectifs. Les programmes retransmis sont destinés à des particuliers pour une utilisation privée, dans le cadre du cercle familial. Il est strictement interdit, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, de représenter ou de permettre, directement ou indirectement, la représentation publique des programmes, ou la représentation privée ailleurs que dans le cercle familial. L'Opérateur ne peut autoriser, à titre gratuit ou onéreux, quiconque à diffuser publiquement les programmes, par quelque moyen que ce soit, notamment dans les cafés, hôtels, restaurants, magasins, établissements collectifs ou communautaires, ou lors de séances publiques telles que concerts, spectacles, meetings.

5. FACTURATION

La facturation commence à la date d'activation. Les options, tarifs et conditions de paiement sont stipulés sur le Formulaire de souscription, à signer par le client. Dans le cas où le client modifierait sa formule de contrat, il serait redevable du nouveau tarif à compter de la prise d'effet de la modification de la formule du contrat. Les frais du premier mois d'abonnement au Service sont calculés au prorata du nombre de jours.

6. DUREE ET RESILIATION DE L'ABONNEMENT

A. Durée

Le Contrat relatif au service Télévision est conclu entre l'Opérateur et le Client pour une durée indéterminée avec une durée minimale d'engagement selon l'offre souscrite, la date de début de l'engagement du Contrat correspondant à la date d'activation du Service.

B. Résiliation

Le fait pour le Client de déménager vers un lieu géographique où aucun Service Télévision n'est possible dans l'état actuel des techniques ou le déménagement en dehors du territoire luxembourgeois ne peuvent en aucun cas entraîner un raccourcissement des délais de résiliation du Contrat ni ne sauraient réduire la durée minimale d'engagement souscrite par le Client.

B. Interprétation

Si l'un des articles de ces Conditions Générales ou une quelconque stipulation du Contrat est déclarée nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

C. Motif de refus

L'Opérateur se réserve le droit de refuser la demande d'abonnement ou l'accès aux réseaux étrangers ou à certains services optionnels pour un des motifs suivants:

- la demande d'abonnement n'a pas été dûment remplie et/ou les documents demandés n'ont pas été fournis
- le Client n'a pas respecté ses obligations dans le cadre d'un autre contrat conclu avec l'Opérateur
- en cas de preuve ou de fortes présomptions de risque de non-paiement et/ou de fraude dans le chef du Client
- le Client a fourni des informations incomplètes, inexactes ou douteuses

D. Résiliation de plein droit

Le Contrat conclu entre les parties prendra fin de plein droit en cas de faillite, de demande de concordat judiciaire, de liquidation et dissolution de Client ou lorsque le Client engage une procédure de surendettement.

E. Cession du contrat

Le Client ne peut en aucun cas céder ou transmettre à un tiers, à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice du présent Contrat sans accord préalable et écrit de l'Opérateur.

L'Opérateur est en droit de céder intégralement ou partiellement à un tiers ses droits et obligations nés du présent contrat, sans le consentement du Client et sans que celui-ci ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement du fait de cette cession. Toutefois, la cession ne peut porter préjudice aux garanties fournies au client.

F. Force majeure

Les cas de force majeure exonératoires de responsabilité sont ceux retenus par les cours et les tribunaux luxembourgeois. Il appartient à la partie contractante qui se prévaut de la survenance d'un tel événement de force majeure de le déclarer dans un délai inférieur à 7 jours à compter de l'apparition dudit événement et d'en prouver l'existence.

En cas de force majeure, les obligations nées du présent Contrat sont suspendues pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent Contrat par l'une ou l'autre des parties 7 jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

11. LITIGE - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Le présent Contrat est régi par la Loi Luxembourgeoise.

A. Règlement amiable

En cas de difficultés relatives à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat, l'Opérateur et le Client tentent de trouver une solution amiable. Le Client peut s'adresser à une organisation de consommateurs ou d'utilisateurs aux fins d'arbitrage.

Les réclamations écrites sont traitées au maximum dans un délai d'un mois calendaire à compter de la réception de la réclamation.

B. Médiation ILR

Conformément au Règlement 11/151/ILR du 4 avril 2011 fixant la procédure de médiation en matière de services de communications électroniques, le Client qui n'aurait pas obtenu de réponse satisfaisante de la part de l'Opérateur à la suite d'une réclamation écrite, pourra recourir à la procédure de médiation auprès de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR).

Un formulaire pour la saisine de l'ILR et renseignant le contenu à fournir par le demandeur est publié sur le site internet de l'ILR www.ilr.lu/mediation

C. Règlement judiciaire

En cas de contestation sur l'interprétation, l'exécution ou la réalisation de l'une des dispositions du présent Contrat et à défaut de règlement amiable entre les parties, les juridictions du Grand-duché de Luxembourg seront seules compétentes pour toute contestation entre le Client et l'Opérateur, celle-ci pouvant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du Client.